

## COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE  
-----

N° 2026/108

OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DÉBIT DE BOISSONS  
DE 2<sup>ème</sup> CATÉGORIE

Le Maire de Watten,

Vu la demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 2<sup>ème</sup> catégorie présentée par Mme Aurore FIEVEZ, Secrétaire de l'Association Sportive Watten Basket Club (ASWBC)

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,

**ARRÊTE**

**Art. 1 :** Mme Aurore FIEVEZ est autorisé(e) à ouvrir un débit de boissons de 2<sup>ème</sup> catégorie le dimanche 7 juin 2026 de 08h00 à 20h00 à l'occasion d'un Tournoi de Basket à la salle Jean-Marie Harlay.

**Art. 2 :** Copie de la présente autorisation sera adressée à la Gendarmerie.

**Art. 3 :** La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à WATTEN, le 19/05/2026

Le Maire.

\*\*\*\*\*

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



Eric BLIN.